LISTE DES DOCUMENTS A DEPOSER SUR IP2-0.COM – RUBRIQUE « DOCUMENTS »

CONCERNANT LE PROJET DE REPRISE D'ENTREPRISE

- ◻ Business plan / présentation du projet : étude de marché (concurrence, clientèle cible), plan commercial et de communication, organisation (moyens humains, investissements, fournisseurs, …), changement et amélioration apportés
- ◻ Bail ou projet de bail
- ◻ Situation et plan du local
- ◻ Devis (matériel professionnel, agencement et travaux éventuels sur le local, assurance …)
- ◻ Statuts (ou projet) de l'entreprise
- ◻ Autres documents valorisant l'état d'avancement et la réalité commerciale (lettre d'intention, devis/facture, promesse de mission, projet de contrat d'engagement de sous-traitance …)
- ◻ DIP et contrat de franchise ou de licence
- ◻ Promesse / protocole d'accord (avec GAP, statuts et kbis de l'entreprise actuelle)

DETAILS SUR LA PARTIE FINANCIERE

- ◻ Plan de Financement initial et prévisionnel sur 3 ans
- ◻ Compte de résultat prévisionnel sur 3 ans (avec prévisions mensuelles et explications du CA prévisionnel)
- ◻ Plan de trésorerie sur 12 mois (avec calcul du BFR)
- ◻ Bilan et compte de résultat détaillés et/ou liasses fiscales (3 dernières années) et arrêté comptable pour l'exercice en cours

SI HOLDING OU CREATION D'UNE HOLDING

- ◻ Statuts ou projet de statuts
- ◻ Kbis (si entreprise déjà existante)
- ◻ Prévisionnel sur 3 ans
- ◻ Bilan et compte de résultat détaillés et/ou liasses fiscales (3 dernières années) et arrêté comptable pour l'exercice en cours si la holding est déjà créée

INFORMATIONS SUR LE(S) PORTEUR(S) DE PROJET

- ◻ CV du (des) porteur(s) de projet
- ◻ **Copie de la pièce d'identité recto-verso du (des) porteur(s) de projet - OBLIGATOIRE**
- ◻ **Pour les demandeurs d'emploi indemnisés ou non, bénéficiaires de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) : justificatif d'inscription à Pole Emploi - OBLIGATOIRE**
- ◻ Pour les bénéficiaires des minima sociaux (ASS, RSA, API, …) : notification d'ouverture de droit ou justificatif du paiement de la prestation
- ◻ Pour les professions réglementées : justificatifs autorisant l'exercice de l'activité